



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

Fin d'hiver à Frasne ?

Photo Dominique Chapin

N°27- FEVRIER 2018

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfirasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11- 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92-06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

Le début d'année a été l'occasion pour le Conseil Municipal de présenter ses vœux à tous les habitants de Frasne, des vœux de santé, de bonheur, de joie et d'épanouissement individuel et collectif ; des vœux de paix pour notre planète car nous ne sommes pas isolés du reste de notre pays, du reste du monde sur notre petit territoire.

La population de notre village se renouvelle, avec des maisons vendues , de nouveaux habitants, des naissances. Avec nos 130 habitants, nous sommes un village jeune, qui compte beaucoup d'enfants. Un village où l'on a l'habitude d'être attentif à chacune et chacun, aux plus âgé.e.s ou fragiles...

L'année 2018 devrait permettre de continuer à créer du lien, encourager les associations, les bénévoles qui organisent des manifestations culturelles, conviviales (Carnaval, repas, fête de la Musique....) ou qui entretiennent nos plantations, nos équipements.

2018 sera une année importante pour défendre les services publics qui garantissent l'égalité sur notre territoire. Ecoles, transports, hôpitaux, crèche ou soins à domicile de qualité sont indispensables. Ils nous permettent de vivre en zone rurale.

La commune est un espace de démocratie, la mairie est au service de toutes et tous. Chacune et chacun peut donner son avis sur les questions qui concernent la vie, les finances, l'aménagement de notre village.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer bientôt, de débattre, de réfléchir à de nouveaux projets et vous invitons notamment à inscrire vos attentes dans le registre ouvert en mairie sur l'aménagement de Frasne les Meulières, dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Dole.

Laurence Bernier, maire



COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 19 janvier 2018

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOCHEYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL et Manon VEQUAUD.

Excusée : Anne-Laure MIANCEN pouvoir donné à Laurence Bernier ; **Secrétaire :** Valérie MISIR

FINANCES

Information FPIC (Fonds national de péréquation)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de crédits pour un montant de 537,00 € somme à verser au FPIC (Fonds national de péréquation). Cette somme non budgétée a été prise par diminution du même montant des crédits ouverts aux dépenses imprévues de fonctionnement.

Acceptation chèque GROUPAMA

Madame le maire communique au Conseil municipal le montant proposé par Groupama Assurance pour la vérification des extincteurs communaux dans le cadre des actions en matière de prévention, soit un montant de 52,80 €.

⇒ **Le conseil municipal à l'unanimité accepte la participation proposée par Groupama et vote le crédit correspondant, soit la somme de 52,80 € qui sera inscrite au Budget primitif 2018.**

ONF : devis travaux 2018 et information vente de décembre 2017



- Madame le maire communique au Conseil municipal le montant de la vente de bois du 12 décembre 2017 à Lure qui s'est élevée à 17 591 € pour 32 grumes (chênes) soient environ 75 m3.

Les services de l'ONF ont transmis le devis correspondant aux travaux forestiers pour l'année 2018. Il s'agit de travaux de maintenance de cloisonnement sylvicole, de dégagement manuel de plantation, de dégagement mécanique, de cloisonnement d'exploitation. Ces travaux s'élèvent à 3 971,66 € H.T. (4 368,83 € TTC), soit 2 883,20 € H.T. en investissement et 1 088,46 € H.T. en fonctionnement.

⇒ **Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le devis de l'ONF d'un montant de 4 368,83 € T.T.C.**

TRAVAUX COMMUNE



Toit de la mairie : la remise en place d'une tuile et le nettoyage des chaînes a été effectué par l'entreprise RECOBAT.

Route Frasne/Montmirey-la-Ville : les trous dans la route sont importants. Contact sera pris avec la commune de Montmirey-la-Ville pour prévoir les travaux de PAT (Point à temps).

Rampes : Un devis a été signé avec ECCOFOR (école de métallerie) pour le remplacement ou la prolongation des rampes de la mairie et du caveau, après avis du maire et des 2 adjoints présents. Le devis s'élève à

660 € H.T (792 € T.T.C.) Travaux prévus en février/mars ainsi que la mise en place de bandes podo-tactiles pour l'accessibilité (marches mairie et caveau)

Rond point : Merci à Daniel Pradel qui a scellé les panneaux du sens giratoire.

Radar : après remise en état, un déplacement sur l'axe Pointre/Peintre est prévu.

Source de la Sainte rousse : Merci à Laurent Foucheyrand qui a dégagé l'accès à la source à laquelle on peut maintenant accéder (à gauche après le bâtiment).

TARIFS LOCATION CAVEAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location du caveau adoptés en séance du conseil municipal du 16 décembre 2011 et confirmés le 13 juin 2014. Elle propose d'ajouter un tarif pour une demi-journée de 30 € et d'inscrire la gratuité de la salle pour les enterrements ayant lieu dans la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les tarifs complémentaires proposés .

LES TARIFS DE LOCATION DU CAVEAU :

- ◇ **une demi-journée** (matin ou après-midi) : **30 €**
- ◇ **Une soirée** : **50 €**
- ◇ **Une journée** : **70 €**
- ◇ **2 jours** (week-end) : **110 €**

Le caveau et la salle de réunion sont mis à disposition gratuitement pour les familles après un enterrement,

ainsi que pour les réunions ou assemblées générales d'associations.





HABITATION DESGOUILLES

Madame le maire informe le conseil municipal des informations transmises par la Préfecture concernant l'habitation Desgouilles, rue du cirque, qui entre dans le cadre des biens qui n'ont pas de propriétaire connu et dont la taxe foncière sur les propriétés bâties y afférente n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans.

Pour incorporer ces biens présumés sans maître dans son domaine, la commune dispose d'une procédure particulière qui comporte deux phases distinctes : la commune doit d'abord constater que le bien est effectivement sans maître : par arrêté du maire ; elle peut ensuite l'incorporer dans son domaine, après délibération du conseil municipal et nouvel arrêté du maire.

- ◆ **Un arrêté a été pris par Mme la maire, le 15 décembre 2017,** stipulant notamment que l'habitation sis 6 Rue du Cirque, cadastre AB 45 n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis l'année 2013 ; et constatant qu'il s'agit donc d'un bien sans maître.
 - ◆ Cet arrêté est publié et sera affiché pendant 6 mois. Il a été notifié au représentant de l'Etat dans le département. Dans le cas où le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, l'immeuble est présumé sans maître.
 - ◆ Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de prendre la délibération d'incorporation du bien sans maître dans le domaine communal.
- ⇒ **Le conseil municipal à l'unanimité, décide l'incorporation de l'habitation Desgouilles, sise 6 rue du cirque, cadastre AB 45 – dont il a été constaté qu'il s'agit d'un bien sans maître selon l'article L1123-3 du CG3P – dans le domaine communal.**

Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire à l'issue du délai légal. Une évaluation du bien sera effectuée.

VIVRE ENSEMBLE

Taille des haies et arbres qui empiètent sur le domaine public



Avant l'arrivée du printemps, c'est le bon moment pour vérifier l'entretien de vos espaces verts et vous assurer que les végétaux ne dépassent pas sur **la voie publique**. Le Maire a la responsabilité d'assurer la sécurité, la sûreté, ainsi que la commodité du passage sur les voies publiques et peut vous demander de couper les branches et les racines des arbres longeant ces voies.

Concernant les haies situées **entre deux propriétés privées**, rappel des distances légales :

- une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur ;
- une distance de 0,50 m au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il est cependant possible de planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'éêter régulièrement à cette hauteur.

L'obligation d'égale : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin. Attention, celui chez qui les branches dépassent ne peut pas les couper lui-même. En revanche, il peut exiger que le voisin élague les arbres qui surplombent son terrain.

ESPACE SANTE



Anne-Laure Mian-cien, référente santé du conseil municipal, nous transmet le programme de janvier à juin des actions se déroulant au sein de l'Espace santé. Des entretiens individuels sont réalisés par une infirmière ou un enseignant en activité physique adaptée, pour chaque personne qui souhaite s'inscrire, afin de déterminer des objectifs personnalisés. Certaines activités sont gratuites, d'autres demandent une petite participation financière.

Ces actions concernent les enfants comme les seniors, sur les thématiques suivantes :

- ◇ Accompagnement, Alzheimer, autisme, Art thérapie, alcool, AVC
- ◇ Basse vision, bien être
- ◇ Cancer, cardio
- ◇ Deuil, diabète, dyspraxie
- ◇ Enfance, épilepsie de l'enfant
- ◇ Fibromyalgie
- ◇ Handicap physique
- ◇ Intergénérationnel, isolement, solitude
- ◇ Ateliers mémoire seniors
- ◇ Ateliers nutrition seniors
- ◇ Psychoéducation, difficultés psychiques, parkinson
- ◇ Rhumato
- ◇ Soutien à la parentalité, stomathérapie, surpoids enfant, adulte, surdit , sport santé
- ◇ Tabac, trauma cr nien.

Le programme complet est disponible en mairie

ESPACE SANTE

23 Avenue Georges Pompidou,
39100 Dole—t l : 03 84 72 46 55

Horaires

lundi	08:30–12:00, 13:30–16:30
mardi	08:30–12:00, 13:30–16:30
mercredi	09:00–12:00
jeudi	08:30–12:00, 13:30–16:30
vendredi	08:30–12:00, 13:30–16:30

*PLANNING REALISE par Manon Véquaud,
à partir des informations transmises par le SICTOM.
A noter : le lundi de pentecôte (21 mai 2018) est travaillé par
tous les agents du SICTOM. La collecte sera bien réalisée ce lundi et donc
aucun autre jour de la semaine ne sera décalé. Les déchèteries de Dole, Bre-
vans, Tavaux et Chaussin seront ouvertes, le service transport est assuré pour
les bennes de déchets verts, papier et verre et les services administratifs –
usagers seront disponibles*

Calendrier 2018. Dates des passages pour la collectes des déchets ménagers

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L		29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 M		30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M		31 S		31 J		31 M	31 V		31 M		31 L

HORAIRES 2018 des déchèteries du SICTOM de la zone de Dole les plus proches

Hiver : du 02/01/2018 au 25/03/2018

Été : du 26/03/2018 au 14/10/2018

et du 15/10/2018 au 31/12/2018

HORAIRES	HIVER	
MONTMIREY le château	Le mercredi Le samedi	13h30 - 16h45 9h30 - 11h45 13h30 - 16h45
BREVANS	Du lundi au samedi	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45
DOLE	Du lundi au samedi	9h30 - 11h45 14h00 - 16h45

HORAIRES	ETE	
MONTMIREY le château	Le mercredi et le samedi	9h00 - 11h45 13h30 - 17h45
BREVANS	Du lundi au vendredi Le samedi	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30 Jusqu'à 17h45
DOLE	Du lundi au samedi	9h 00 - 11h45 14h00 - 17h30

*Il est rappelé que toutes les déchèteries de la zone de Dole sont accessibles aux habitants. Si vous venez uniquement avec des
déchets verts le passage n'est pas décompté des 26 passages autorisés avec la carte.*

Pour demander des documents administratifs sur internet, vous pouvez être aidé à la mairie ou à la Sous—Préfecture.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



MAIRIE de FRASNE LES MEULIERES : tél 03 84 70 22 20

Mail : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Permanences : Mercredi 18h/19h—Vendredi 14h/16h30

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.



Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux

il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même avoir une intoxication beaucoup plus grave. Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes en sont victimes.

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, à votre domicile, il convient de :

- ◇ **FAIRE VERIFIER** systématiquement et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ◇ **AERER au moins dix minutes**, chaque jour, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.
- ◇ **RESPECTER LES CONSIGNES d'utilisation des appareils** à combustion, et ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu (2 heures maximum de suite).
- ◇ **PLACER A L'EXTERIEUR** des bâtiments les groupes électrogènes.
- ◇ **NE JAMAIS UTILISER POUR SE CHAUFFER** des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc...

Information publiée dans LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE JURA—N°1 septembre /décembre 2017

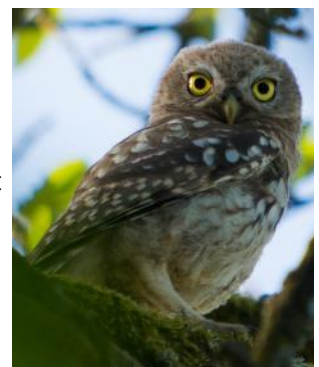
SORTIES NATURE Le service environnement du Grand Dole propose tout un calendrier de sorties et animations Natura 2000. Voici les prochains événements prévus :

VENDREDI 23 FÉVRIER 2018 à FRAISANS, SORTIE NATURE Découverte des rapaces nocturnes en soirée. Inscriptions : Pascal PHILIP (LPO FC) 03.81.50.43.10

SAMEDI 03 MARS 2018 - FORÊT DE CHAUX CHANTIER ÉCOVOLONTAIRE Nettoyage d'ouvrages hydrauliques pour faciliter le passage des amphibiens de la forêt de Chaux Journée Inscriptions : Hugo BARRÉ-CHAUBET (DE) 03.51.10.85.50/06.52.57.07.52

MERCREDI 14 MARS 2018 - BELMONT SORTIE NATURE Gestion forestière et préservation des pics *Matinée* Inscriptions : Solène Carboni (CCVA) et Marion HAYOT (CAGD) 03.70.58.40.09

MARDI 24 AVRIL 2018 - MOISSEY SORTIE NATURE Découverte des Amphibiens *Soirée* Inscriptions : Alix MICHON (LPO FC) 03.81.50.43.10



L'ADMR, une association solidaire

L'association ADMR de Montmirey le Château intervient sur notre commune depuis 1968 pour aider les personnes à mieux vivre chez elles. Elle propose à la population une gamme complète de services : ménage, repassage, aide à la personne, garde de jour, livraison de repas, téléassistance, etc. Elle s'adresse à tous les types de publics tout en orientant principalement son action vers les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et personnes handicapées. L'association emploie 23 salariés et compte 4 bénévoles. Elle aide chaque année près de 113 personnes dont actuellement 3 sur notre commune.

L'ADMR recherche actuellement des bénévoles.



Madame Saget, sa présidente précise « être bénévole à l'ADMR, c'est devenir un acteur utile de proximité, c'est renforcer le lien social dans votre commune, apporter votre présence, votre écoute aux habitants. Diverses missions peuvent être proposées, c'est une expérience très enrichissante. Nous souhaitons développer la solidarité locale et le lien social en renforçant notre équipe de bénévoles. Si vous êtes intéressé, vous pouvez tout simplement venir nous rencontrer pour en discuter. »

Tél 03 84 70 34 30.



RENCONTRE AVEC LES JEUNES DU VILLAGE

Le 27 janvier dernier, les jeunes avaient rendez-vous avec une délégation du Conseil municipal de Frasne. 12 jeunes du village : Kostya, Jonas, Sébastien, Lisa, Simon, Justine, Tangui, Cornélia, Marilou, Thibaut, Valentin et Pauline ont échangé avec les élu.e.s, Laurence

Bernier, Régis Bonvalot, Valérie Misir et Anne Laure Miancien.

Le premier moment de timidité passé, ils et elles ont soulevé des problèmes et fait de nombreuses propositions qui seront toutes étudiées. Ont été évoquées notamment l'aménagement du terrain communal et l'entretien des jeux, le problème de l'abri-bus qui ne correspond plus au passage des cars ; en passant par la nécessaire réfection du monument aux morts et la remise en peinture des noms. De nombreux jeunes présents se sont déclarés volontaires pour participer à des travaux, au nettoyage citoyen du village. Ils se sont déclarés intéressés par une éventuelle installation d'une structure-abri sur le terrain communal et regrettent l'époque des vide-greniers qui étaient « bien pratiques » pour vendre ses jouets et en acheter de nouveaux. Le samedi en fin de matinée est le créneau qui leur convient le mieux pour ce type de réunion qu'il a été convenu de renouveler.

La rencontre s'est achevée autour d'un jus de fruit partagé.





CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Vendredi 9 mars 2018 à 20h30**, en mairie. Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

NETTOYAGE CITOYEN



Enfants, jeunes, adultes retrouvons-nous pour nettoyer les chemins autour du village, avant l'arrivée du printemps, **Samedi 17 mars 2018 - rendez-vous à 10h30 devant la mairie.**

DES GALETTES, DES VŒUX...

Le 9 janvier, c'est le hasard de la fève qui a désigné les heureux élu.e.s parmi les nombreux participants à la rencontre de la commune autour d'une galette **républicaine**.



Michel, roi de la Liberté



Clarice, reine de l'Egalité



Soline, reine de la Fraternité



*Jocelyne,
reine de la Paix*

*Manon,
reine de la Solidarité*

ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes présente :
DIMANCHE 18 FEVRIER
à 15h00



Rendez-vous dans la cour de l'ancienne école, pour un défilé dans le village suivi d'un goûter.

Renseignements ou inscription

par Sms au 06 33 83 06 18

ou par mail à

comitedesfetesfrasneM@gmail.com

SOIREE CHOUROUTE

SAMEDI 3 MARS à 19h30



Au menu :

Apéritif, choucroute garnie, plateau de fromages, dessert. Boissons comprises

Réservations :

Audrey Foucheyrand, 7 pl. de l'église

ou Roger Chatillon : 03 84 70 25 69

ou par mail :

comitedesfetesfrasneM@gmail.com